



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. dossier : PUN/2020/2002

Concerne la demande de permis unique de classe 2 de la S.A. Autobus et Autocars Dujardin et Fils, Boulevard Eisenhower 253 à 7500 Tournai visant la construction et mise en activité d'un nouveau dépôt de bus comprenant un parking de bus et voitures, un bus-wash, une station-service pour les véhicules de l'entreprise et des locaux sociaux pour les travailleurs, dans un établissement situé rue de la Barrière (Lot 12) SN à 7822 Ghislenghien.

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 6° du CODT (zoning industriel avec périmètre de reconnaissance économique). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03 février 2005, le **Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont exclusivement compétents pour statuer sur la présente demande.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ath, à partir du 16/09/2020

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
11/09/2020	16/09/2020	Administration communale, le 01/10/2020 à 11h00	Administration Communale Service Environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le jeudi jusqu'à 20h sur rendez-vous pris 24h à l'avance au 068/68.12.50.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, ou du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 11/09/2020

Le Directeur général,

Bruno BOËL



Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE